

**Election des délégués:**  
*Résultats du vote pour  
l'Assemblée des délégués  
de PUBLICA* P. 2-4



**Pas de renchérissement:**  
*Aucun renchérissement  
pour les rentes PUBLICA* P. 5



**Bon à savoir:**  
*Informations sur la rente  
de viduité et la rente  
de partenaire* P. 8

## Répercussions de la crise financière sur PUBLICA

*Les marchés financiers sont toujours susceptibles de subir des baisses marquées, dont on ne peut prévoir ni le moment, ni l'étendue, ni la durée. La stratégie de placement de PUBLICA a donc été établie de manière à ce que la caisse puisse surmonter de telles crises sans préjudice pour son équilibre financier à long terme.*

### Qu'est-ce qui a provoqué la crise financière?

Des taux d'intérêt historiquement bas et une bonne situation conjoncturelle ont provoqué un boom de l'immobilier aux Etats-Unis. Des prêts hypothécaires étaient accordés sans examen critique de la capacité d'emprunt des débiteurs, dans la perspective d'une hausse continue des prix de l'immobilier. Les créanciers hypothécaires ont ensuite regroupé et titrisé les hypothèques, pour les revendre comme produits financiers structurés. De nombreux investisseurs en ont acheté, avec la certitude trompeuse de pouvoir bénéficier de rendements plus élevés, tout en ne s'exposant pas à davantage de risques qu'en souscrivant un emprunt d'Etat.

Lorsque la bulle immobilière a commencé à se dégonfler et les taux d'intérêt à augmenter, les débiteurs les moins solides n'ont plus été à même d'honorer leurs engagements. On a alors enregistré les premières pertes liées aux produits structurés reposant sur des hypothèques. Leur cours a commencé à s'effriter et il devenait de plus en plus difficile d'obtenir des crédits garantis par hypothèques. Les investisseurs qui avaient eu recours au crédit pour financer leurs placements se sont vus contraints de liquider ces derniers, amorçant ainsi une spirale infernale, car la pression à la vente faisait chuter les prix. Les banques et autres acteurs du marché dont les activités dépendent de financements à court terme se sont retrouvés en difficulté face à la raréfaction et au renchérissement soudains de ces derniers. Dans l'intervalle, les effets négatifs de la crise financière se sont fait sentir sur l'économie réelle, avec un effondrement de la croissance. Le financement des investis-

sements et de la consommation par le biais d'emprunts est devenu beaucoup plus onéreux. Les bénéficiaires des entreprises ont dû être revus à la baisse. Le moral des entreprises et des consommateurs est en berne et les indicateurs économiques prévisionnels poursuivent leur chute.

### PUBLICA était-elle préparée à la crise?

La Commission de la caisse a arrêté la stratégie de placement de PUBLICA – autrement dit la répartition de sa fortune entre actions, obligations et biens immobiliers, entre autres catégories de placements – compte tenu de la situation financière de la caisse ainsi que de la structure et de l'évolution prévue des effectifs d'assurés.

Les marchés financiers sont néanmoins toujours susceptibles de subir des baisses marquées, dont on ne peut prévoir ni le moment, ni l'étendue, ni la durée. La stratégie de placement de PUBLICA a donc été établie de manière à ce que la caisse puisse surmonter de telles crises sans préjudice pour son équilibre financier à long terme.

L'équipe de placement met scrupuleusement en œuvre cette stratégie. Les placements sont largement diversifiés, afin d'éviter les gros risques. La marge de manœuvre de chaque gérant de fortune est définie avec précision et réglée contractuellement. Les placements sont détenus dans des portefeuilles séparés, qui ne peuvent pas tomber dans la masse en faillite d'une banque. Ils sont en outre surveillés en permanence quant à leur exposition aux risques de marché, aux risques de contrepartie et aux gros risques. Enfin, PUBLICA n'investit pas dans des produits structurés.

### Stratégie de placement et règlement sur les placements de PUBLICA

Vous trouverez ces deux documents sur le site [www.publica.ch](http://www.publica.ch) > Asset Management.

### Pourquoi la stratégie de placement de PUBLICA présente-t-elle un certain risque?

Si elle entend ne serait-ce que maintenir son degré de couverture, PUBLICA doit réaliser en 2008 une performance (revenus courants plus variations de valeur) d'environ 4% sur l'ensemble de ses placements. Les emprunts d'Etat ne permettant pas à eux seuls d'atteindre un tel résultat, PUBLICA se doit d'investir une partie de sa fortune dans des actions et d'autres catégories de placements rapportant davantage à long terme. Le risque de variation de valeur est le prix à payer pour cette stratégie plus rémunératrice.

### Quels sont les effets de la crise sur la situation financière de PUBLICA?

La crise financière a déjà entraîné l'apparition d'un découvert chez PUBLICA. PUBLICA ne dispose pas pour l'heure de chiffres exacts entérinés par l'organe de contrôle pour le taux de couverture. Il est toutefois possible d'estimer grossièrement le taux de couverture à fin novembre: taux de couverture au 31.12.2007 – performance qu'il aurait fallu réaliser pour maintenir le taux de couverture constant + performance des placements depuis le début de l'année = 106.7% – 4.0% – 6.2% = 96.5%.

Le graphique ci-dessous montre la performance des placements de PUBLICA depuis le début de l'année. Elle était de -6.25 % au 17.12.2008. Le portefeuille de PUBLICA a par conséquent réalisé une meilleure performance de 0.48 % que la stratégie de placement (-6.73 %).

Grâce à sa stratégie de placement conservatrice, PUBLICA est moins durement frappée par la crise que d'autres caisses de pensions. Le graphique ci-dessous compare aussi la performance de PUBLICA avec les indices LPP de la banque genevoise Pictet.

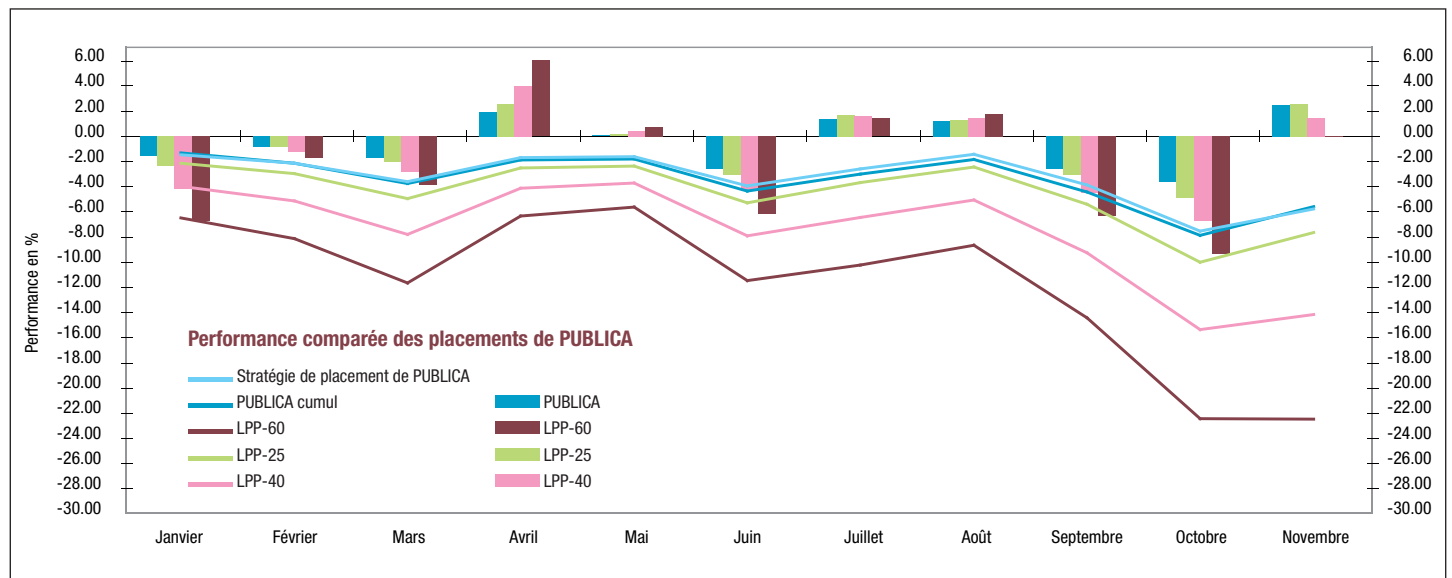
Les désignations LPP-25, LPP-40 et LPP-60 indiquent des parts d'actions de respectivement 25 %, 40 % et 60 %. On constate que depuis le début de l'année 2008, ces indices ont reculé de 7.88 % (LPP-25), 14.38 % (LPP-40) et 22.70 % (LPP-60).

### Les rentes sont-elles garanties?

Un degré de couverture tombant au-dessous de 100 % signifie que la fortune de la caisse de pensions ne couvre plus entièrement les engagements envers les assurés. Toutefois, étant donné que ces engagements ne doivent être honorés ni tous en même temps

ni immédiatement, le paiement des rentes est assuré à court et à moyen terme. Quant au long terme, la stratégie de placement de PUBLICA est conçue de façon à ce que le taux de couverture dépasse de nouveau 100 % dès que les marchés retrouveront un peu de vigueur. Le montant de la fortune gérée par PUBLICA permettra ainsi à nouveau de couvrir pleinement les engagements envers les assurés. ■

*Susanne Haury von Siebenthal, Cheffe Asset Management, Directrice suppléante, Caisse fédérale de pensions PUBLICA*



## L'Assemblée des délégués de PUBLICA a été élue

Les personnes assurées de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA ont élu pour la première fois les 80 membres de l'Assemblée des délégués (voir pages 3 et 4). L'élection a eu lieu le 28.11.2008. 9'794 électeurs sur les 53'915 ont pris part à l'élection, ce qui représente un taux de participation de 18.17 %.

Le mandat de l'Assemblée des délégués débutera le 01.01.2009 et durera quatre ans. Sa première mission consistera à choisir les personnes qui représenteront les assurés au sein de la Commission de la caisse.

Quatre circonscriptions électorales ont été constituées pour l'élection de l'Assemblée des délégués. La réserve mathématique de chacune des caisses de prévoyance au 30.06.2008 a déterminé la répartition des 80 sièges:

### Circonscription électorale I:

Caisse de prévoyance de la Confédération avec 62 sièges

### Circonscription électorale II:

Caisse de prévoyance du Domaine des EPF avec 14 sièges

### Circonscription électorale III:

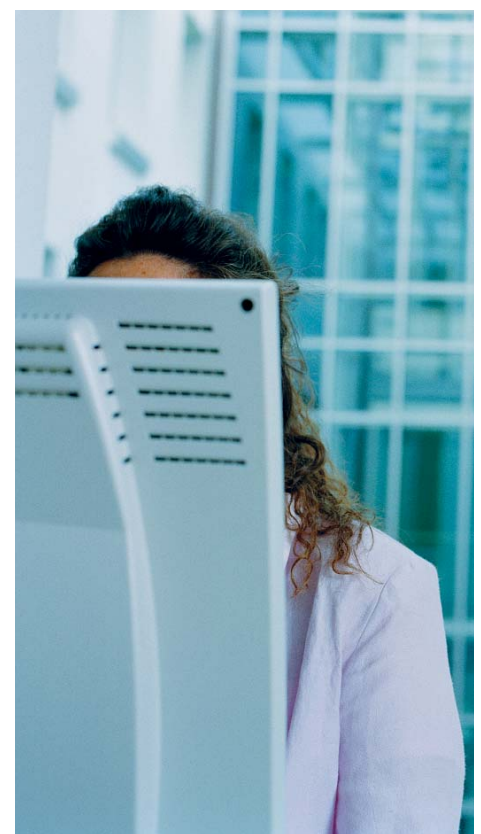
Caisses de prévoyance des autres unités administratives décentralisées avec 1 siège

### Circonscription électorale IV:

Caisses de prévoyance des organisations affiliées avec 3 sièges.

### Le Bureau électoral adresse ses félicitations à l'ensemble des personnes élues.

*Hans-Rudolf Hübscher  
Président du Bureau électoral*



○ CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE I (CONFÉDÉRATION, RÉGIE FÉDÉRALE DES ALCOOLS, PUBLICA; TAUX DE PARTICIPATION DE 19.42%)

Rang	Nom/Prénom	Profession	N° du candidat	Nombre de voix
1	Ducotterd Danielle M.	OP scientifique	1016	3'605
2	Strollo Jacqueline	Stv. Leiterin Finanzen	1062	3'604
3	Cattin-Moser Petra	Fachspezialistin	1013	3'601
4	Bryma Sabine	Zollfachfrau	1010	3'597
5	Roulin Perriard Anne	Collab. scientifique	1048	3'596
6	Bianchi Daniele	Resp. del Personale	1005	3'588
7	Kunz Marta Wilfrida	Wiss. Mitarbeiterin	1033	3'584
8	Meyer René-Simon	Sektionschef	1039	3'578
9	Aebischer Marie-Claire	Sachbearbeiterin PRWV	1001	3'577
10	Huber-Bürki Alexandra	Wiss. Mitarbeiterin	1027	3'576
11	Siegenthaler Marc	Leiter Personal und Budgetierung	1056	3'574
12	Gfeller-Studer Jrène	C. Soz.-Pers.-beratung	1018	3'571
13	Steinmann Ernst	Chef S konsul. Schutz	1058	3'571
14	Altermatt Claude	Chef de section	1002	3'571
15	Spicher Daniel	Sachbearbeiter	1057	3'567
16	Neukomm Alain	Of Grenzwachtkorps	1043	3'566
17	Denervaud Jean-Claude	Garde-frontière	1015	3'566
18	Gadola Rinaldo	Chef S. Finanzaufsicht	1017	3'566
19	Wertli Meierhans Béatrice	Leiterin Kommunikation	1069	3'565
20	Alvarez Cipriano	Leiter Recht	1003	3'564
21	Lagger Valentin	Chef Übersetzungst	1035	3'563
22	Reuse Danilo	Sgtm. C. team-suppl.	1047	3'558
23	Jungo-Zosso Jrène	Direktionssekretärin	1030	3'557
24	Jenk Harald	Wiss. Mitarbeiter	1029	3'557
25	Meyrat Pierre-André	Vizedirektor	1040	3'556
26	Bugnard Denis	Sen. Advisor	1007	3'556
27	Bürgi Kurt	Aufsichtsb. Abt. Leben	1011	3'556
28	Bürgi Ursula	Admin. Mitarbeiterin	1012	3'555
29	Comment Jean-Marc	Gest. Informatique	1014	3'554
30	Kurt Silvia	Leiterin Ausleihe SNB	1034	3'551
31	Grossenbacher-Frei Prisca	Vizedirektorin	1022	3'550
32	Lüthi Rudolf	Sen. Project Manager	1038	3'550
33	Gilliand Henri	Empl. spécialiste	1019	3'549
34	Bolliger David	Koordinator	1006	3'548
35	Strohhammer Karl	Sektionschef	1061	3'548
36	Brügger Markus	Stv. Leiter Produktion	1008	3'547
37	Schenker Reto	Dienstchef	1052	3'547
38	Schenk Silvio	Sachbearbeiter	1051	3'546
39	Schmutz Nicole	Sachbearbeiterin GSK	1054	3'543
40	Kaufmann Markus	Informatik Revisor	1031	3'542
41	Talg Bernd	Dienstchef	1064	3'538
42	Monney Daniel	Chef admin. Dienst	1041	3'536
43	Senn Erich	Leiter Onsite-Support	1055	3'536
44	Weber Matthias	Leiter Ressourcen	1068	3'531
45	Greder Marc	Grenzwächter	1021	3'526
46	Rüegg Christoph	Ressortleiter Chemikalien	1049	3'526
47	Brülhart Roland	Sachbearbeiter	1009	3'525
48	Wirth Peter	Fachspezialist	1070	3'525
49	Koskelainen Andrea	Stv. Chef Fachbereich	1032	3'525
50	Studer Jürg	C Fd Berufsmilitärpilot	1063	3'524
51	Weber Hildegard	Instr Führungsorgane	1067	3'522

⊙ CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE I (CONFÉDÉRATION, RÉGIE FÉDÉRALE DES ALCOOLS, PUBLICA; TAUX DE PARTICIPATION DE 19.42%)

Rang	Nom/Prénom	Profession	N° du candidat	Nombre de voix
52	Plumez Michel	Berufsunteroffizier	1044	3'519
53	Gilliéron Jean-Michel	Sachbearbeiter	1020	3'517
54	Schärer Susanne	Leiterin Geschäftsablauf IT	1050	3'517
55	Hasler Ingrid	Assistentin	1024	3'516
56	Schmidt Josef	Vizedirektor	1053	3'514
57	Honegger Marco	Berufsunteroffizier	1026	3'504
58	Longchamp Jean-Pierre	Chef revit. et évac.	1037	3'504
59	Hänggi Philip	Berufsunteroffizier	1023	3'503
60	Quinodoz André	Maître d'apprent.	1046	3'492
61	Murer Roland	Betriebsfachmann	1042	3'491
62	Probst Kurt	Sachbearbeiter	1045	3'490

⊙ CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE II (DOMAINE DES EPF, TAUX DE PARTICIPATION DE 14.71%)

Rang	Nom/Prénom	Profession	N° du candidat	Nombre de voix
1	Allenspach Peter Michael	Dr., Bereichs-Leiter Logistik	0301	947
2	Schöb Karin	C. Lohn und Sozvers.	0313	941
3	Wannier Marianne	Cheffe du personnel	0111	937
4	Erb Thomas	Bereichs-PC PSI	0304	929
5	Schiesser Brigitte	lic.iur., RA, R-Dst.	0311	927
6	Bachmann Nicole	Sekretärin	0101	922
7	Leutwyler Heidi	C F/C/Einkauf	0308	920
8	Bissegger Judith	Bibliothekarin	0102	918
9	Blanchard André	Technischer MA	0103	912
10	Blauenstein Hélène	Technische MA	0104	912
11	Stadelmann Pierre	Prof. titulaire	0109	907
12	Dual Jürg	o. Prof., I mech. Syst.	0302	905
13	Jöhri Haimo	SC Konstruktion	0306	905
14	Thalman Philippe	Prof. ENAC	0315	905

⊙ CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE III (INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, SWISSMEDIC, AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉVISION, INSTITUT FÉDÉRAL DES HAUTES ÉTUDES EN FORMATION PROFESSIONNELLE; TAUX DE PARTICIPATION DE 28.09%)

Rang	Nom/Prénom	Profession	N° du candidat	Nombre de voix
1	Manigley Catherine	Abteilungsleiterin	0301	139

⊙ CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE IV (ORGANISATIONS AFFILIÉES; TAUX DE PARTICIPATION DE 16.88%)

Rang	Nom/Prénom	Profession	N° du candidat	Nombre de voix
1	Owens-Steiner Nelly	AO Expertin	0203	229
2	Grunder Jürg	AO Verbandssekretär	0201	214
3	Haftka Hans-Peter	AO Sachbearbeiter F	0202	203



# Pas de fonds libres pour la compensation du renchérissement sur les rentes en 2009

Nous savons d'expérience que cet article est celui qui provoque régulièrement le plus de réactions de la part de nos clients, ce qui est bien compréhensible. Mais nous sommes malheureusement dans l'obligation, cette année encore, d'informer nos bénéficiaires de rentes de vieillesse, d'invalidité, de viuité, de partenaire, pour enfant, et d'orphelin que nous ne disposons pas de fonds libres permettant de procéder à une compensation ordinaire du renchérissement en 2009.

La crise financière a entraîné l'apparition d'un découvert chez PUBLICA (voir l'article en 1<sup>ère</sup> page). Priorité est donnée à la reconstitution et à l'amélioration de la capacité de risque de PUBLICA. Pour disposer d'une capacité de risque suffisante et pouvoir protéger les intérêts tant des assurés que des bénéficiaires de rentes, la caisse

doit disposer d'un taux de couverture de 115 % au moins. Or, pour l'instant, la capacité de risque est toujours insuffisante pour libérer, au 01.01.2009, des fonds libres destinés à une compensation ordinaire du renchérissement.

Les employeurs affiliés à PUBLICA qui souhaitent octroyer une compensation extraordinaire du renchérissement à leurs retraités informeront ceux-ci directement.

## Qui décide de quoi?

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur PUBLICA au 01.07.2008, la décision d'attribuer des fonds libres disponibles aux caisses de prévoyance revient à la Commission de la caisse PUBLICA. L'organe paritaire de chaque caisse de prévoyance décide ensuite de l'utilisation de ces fonds. ■

## ⊙ CERTIFICAT CONCERNANT LES PRESTATIONS PAYÉES

Le **certificat concernant les prestations payées** par PUBLICA, à joindre à la déclaration d'impôts, vous sera envoyé le 19.01.2009.

**PUBLICA vous souhaite une bonne et heureuse nouvelle année.**



## Simulations sur le site [www.publica.ch](http://www.publica.ch)

Vous voulez connaître les conséquences d'un rachat sur votre avoir de vieillesse? Vous rêvez d'acquérir votre propre logement? Vous êtes proche de la retraite et voulez calculer le montant des prestations auxquelles vous aurez droit?

Nous vous recommandons de recourir aux simulations disponibles sur le site [www.publica.ch](http://www.publica.ch), qui permettent, à l'aide de masques tout simples, de modéliser diverses situations.

Les valeurs que vous introduisez dans les masques ont un but purement informatif et ne vous engagent à rien. Elles sont anonymes et ne peuvent pas être évaluées par PUBLICA. La discrétion est donc assurée.

### Taux d'intérêt projetés

Certains clients ont prié PUBLICA de prévoir différents taux d'intérêt projetés dans les simulations qui, pour l'instant, se fondent uniquement sur le taux d'intérêt actuel. Nous avons pris cette demande en compte

et compléterons les simulations en fonction à la mi-2009. ■



## Taux d'intérêt 2009

**La Commission de la caisse a émis les recommandations suivantes à l'intention des organes paritaires des caisses de prévoyance en ce qui concerne les taux d'intérêt applicables en 2009:**

- à l'avoir de vieillesse: 2%  
(part obligatoire et subrogatoire)
- au montant minimal des prestations de libre passage: 2%
- aux indemnités de retard sur les prestations de libre passage des assurés sortants: 3%
- au partage des prestations de libre passage en cas de divorce: 2%
- à l'avoir de vieillesse provenant de cotisations d'épargne volontaires: 2%
- aux réserves pour les cotisations de l'employeur: 1%

Vous trouverez les décisions des organes paritaires concernant les taux d'intérêt 2009 sous [www.publica.ch](http://www.publica.ch) > Caisse de prévoyance > Intérêts.

Simulation de départ à la retraite - Microsoft Internet Explorer provided by BIT, OFIT, UFIT

Adresse <http://www.tbox.publica.ch/di/repo/dataintrep/data/templates/sim?key=5&lang=fr>

### Simulation de départ à la retraite

Les points d'interrogation situés dans la colonne de droite donnent accès à des informations complémentaires. Utilisez la touche tabulateur pour insérer vos données, cela facilitera votre tâche.

Date de naissance (jj.mm.aaaa)	24.10.1968	
Sexe	<input checked="" type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme	
Salaire annuel déterminant	95580	?
Taux d'occupation	100	
Vos prestations assurées en date du (jj.mm.aaaa)	01.07.2008	
Prestation de sortie réglementaire	168230	?
Avoir issu de cotisation d'épargne volontaire	0.0	?
Date de la retraite (jj.mm.aaaa)	01.10.2018	
Caisse de prévoyance	Confédération	
Plan de prévoyance	Plan standard	
Cotisations d'épargne volontaire	0 %	

lancement du calcul

Local intranet

Start Posteingang - Microsoft ... Delegiertenversammlung... Institution collective PUB... Simulation de départ ... 17:04

## ◉ DÉLAIS DE VERSEMENT DES RENTES PUBLICA

Les prestations sont versées sur le compte bancaire ou postal de la ou du bénéficiaire de rente.

*Vous trouverez ci-dessous les délais de versement pour les bénéficiaires de rentes qui percevaient déjà une rente avant le 01.07.2008.*

Mois	Date de versement des rentes
Janvier 2009	07.01.2009
Février 2009	04.02.2009
Mars 2009	04.03.2009
Avril 2009	03.04.2009
Mai 2009	05.05.2009
Juin 2009	04.06.2009
Juillet 2009	03.07.2009
Août 2009	05.08.2009
Septembre 2009	03.09.2009
Octobre 2009	05.10.2009
Novembre 2009	04.11.2009
Décembre 2009	03.12.2009
Janvier 2010	06.01.2010

*Vous trouverez ci-dessous les délais de versement pour les bénéficiaires de rentes qui ne perçoivent une rente que depuis le 01.07.2008.*

Mois	Date de versement des rentes
Janvier 2009	05.01.2009
Février 2009	05.02.2009
Mars 2009	05.03.2009
Avril 2009	06.04.2009
Mai 2009	05.05.2009
Juin 2009	05.06.2009
Juillet 2009	06.07.2009
Août 2009	05.08.2009
Septembre 2009	07.09.2009
Octobre 2009	05.10.2009
Novembre 2009	05.11.2009
Décembre 2009	07.12.2009
Janvier 2010	05.01.2010



## Impôts à la source sur les rentes

**Information à l'intention des bénéficiaires de rentes n'étant ni domiciliés ni en séjour en Suisse au regard du droit fiscal, qui, en raison d'un ancien rapport de travail régi par le droit public, perçoivent des prestations d'une institution d'assurance ayant son siège dans le canton de Berne.**

Si vous faites partie de la catégorie de personnes susmentionnée et que vous percevez une rente du 2<sup>e</sup> pilier, nous vous rappelons que ce type de prestations est assujéti à l'impôt à la source, ceci même si ces prestations sont versées sur un compte en Suisse.

Dans certains cas particuliers, les dispositions divergentes d'une éventuelle convention de double imposition conclue entre la Suisse et l'Etat de résidence de la personne imposée à la source sont réservées (la convention de double imposition évite que le même revenu, ou fortune, soit imposé par deux instances différentes).

### Rentes

L'impôt à la source prélevé sur les rentes du 2<sup>e</sup> pilier se monte à 10% de la prestation brute.

### Communiquez-nous immédiatement votre nouvelle adresse!

Le débiteur de la prestation imposable (par ex. PUBLICA) répond du paiement de l'impôt à la source. L'omission, intentionnelle ou par négligence, du paiement de l'impôt à la source représente une soustraction d'impôt. C'est pourquoi il est indispensable pour PUBLICA que vous lui communiquez par écrit dans les dix jours suivant le déménagement tout départ à l'étranger (attestation de la commune de domicile) ou changement de domicile à l'étranger.

En cas de non-respect de ce délai, PUBLICA peut suspendre le paiement de la rente ou envisager une réduction temporaire de la rente.

Vous habitez à l'étranger et vous ne nous avez pas encore communiqué votre nouvelle adresse? Veuillez immédiatement réparer cet oubli!

D'avance, nous vous en remercions. ■



# Bon à savoir

## Information aux bénéficiaires de rentes de viduité

### Suppression de l'indemnité unique en capital en cas de remariage:

Jusqu'au 30.06.2008, le droit à une rente de viduité ne s'éteignait pas sans compensation en cas de remariage. Pour les mariages conclus jusqu'au 30.06.2008 inclus, une indemnité unique en capital à hauteur de trois rentes annuelles de viduité était encore versée à la veuve ou au veuf.

Les nouveaux règlements de prévoyance sont entrés en vigueur le 01.07.2008. Pour tous les mariages conclus à partir de cette date, les bénéficiaires de rentes de viduité n'ont plus droit à une indemnité unique en capital. Le droit à une rente de viduité s'éteint désormais sans compensation en cas de remariage.

L'enregistrement d'un partenariat au sens de la loi sur le partenariat est soumis à la même réglementation que le remariage.

## Information aux bénéficiaires d'une rente de partenaire

### Nouveaux motifs pouvant entraîner l'extinction du droit à la rente:

Jusqu'au 30.06.2008, le droit à une rente de partenaire s'éteignait en cas de mariage, d'enregistrement d'un partenariat au sens de la loi sur le partenariat ou de décès de la ou du bénéficiaire de rente.

Les nouveaux règlements de prévoyance sont entrés en vigueur le 01.07.2008. Désormais, le droit à une rente de partenaire s'éteint également

- lors d'une nouvelle union libre au sens du règlement applicable; ou
- lorsque la partenaire survivante ou le partenaire survivant a droit à une rente de viduité en raison du décès de son ex-conjoint/e.



## IMPRESSUM

### Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57, Case postale, 3000 Berne 23  
Tél. 031 378 81 81, Fax 031 378 81 13  
info.publica@publica.ch, www.publica.ch

### Rédaction

Encarnación Berger-Lobato  
Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
encarnacion.berger-lobato@publica.ch

### Traduzione in italiano

Silena Bertolino, Cassa pensioni della  
Confederazione PUBLICA

### Traduction en français

Emmanuelle Schraut, Caisse fédérale de  
pensions PUBLICA

### Mise en page

HOFER AG Kommunikation BSW  
Stauffacherstrasse 65, Case postale, 3000 Berne 22

### Impression

Rub Graf-Lehmann AG  
Murtenstrasse 40, 3008 Berne

### Tirage

72'000 Ex. d / 20'000 Ex. f / 5'000 Ex. i  
ISSN 1661-1624  
Berne, décembre 2008

## CONTACT

### Adresse de contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57  
Case postale  
3000 Berne 23

Tél. 031 378 81 81  
Fax 031 378 81 13  
info.publica@publica.ch

www.publica.ch